

# OMPI



CRNR/DC/32  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 11 décembre 1996

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE SUR CERTAINES QUESTIONS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

Genève, 2 - 20 décembre 1996

PROPOSITION D'AMENDEMENT DES ARTICLES 4 ET 25 ET DE SUPPRESSION DE  
LA VARIANTE A DANS LE PROJET DE TRAITÉ N° 2

*présentée par la Communauté européenne et ses États membres*

1. Supprimer la variante A dans tout le texte.
2. Remplacer l'actuel article 25 par le suivant :

*Article 25  
Réserves*

*1) En devenant partie au présent traité, toute Partie contractante peut déclarer, dans une notification déposée auprès du directeur général de l'OMPI, qu'elle appliquera*

- i) une, plusieurs ou la totalité des dispositions ci-après aux interprétations ou exécutions sonores fixées sur phonogrammes, exclusivement : l'article 7, l'article 9, l'article 10, l'article 11 et l'article 21.1), ou*

*[ii) les dispositions de l'article 5 aux interprétations ou exécutions sonores exclusivement.]*

*2) Sous réserve des dispositions de l'article 12.3), de l'article 19.3) et de l'alinéa 1) du présent article, aucune réserve n'est admise au présent traité.*

Note relative à l'article 25 : Il est proposé de différer jusqu'à l'examen de la question du droit moral au sein de la Commission principale I l'étude de la nécessité éventuelle de faire figurer le sous-alinéa ii) de l'alinéa 1) parmi les possibilités de réserve.

3. Ajouter le paragraphe ci-après à l'article 4 (Traitement national) :

*3) L'obligation prévue à l'alinéa 1) ne s'applique pas dans la mesure où l'autre Partie contractante fait usage des réserves autorisées en vertu des articles 25.1), 12.3) et 19.3) du présent traité.*

Note relative à l'adjonction d'un alinéa à l'article 4 : En formulant cette proposition en relation avec l'article 25 (Réserves), la Communauté européenne et ses États membres se réservent le droit de formuler d'autres propositions sur d'autres aspects du traitement national.

[Fin du document]